

COMPTE RENDU SYNTHETIQUE
Réunion du Conseil Municipal
24 septembre 2019

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 9 JUILLET 2019

Considérant l'absence d'observation, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, adopte le procès-verbal de la séance du 9 juillet 2019.

DEL_2019_09_1

**AVIS SUR LE PROJET DE PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA
COMMUNE DE LE HOUGA (GERS)**

Le Conseil Municipal de Cazères-sur-l'Adour, par 12 voix pour :

EMET un avis favorable sur ce projet de PLU tel qu'arrêté par délibération de la Commune de Le Houga en date du 17 juin 2019 et ce, sans formuler de remarque et observation particulières.

DEL_2019_09_2

**CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL DE PARCELLES
APPARTENANT AU DOMAINE PRIVÉ DE LA COMMUNE**

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la nécessité de transférer certaines parcelles privées de la commune dans le domaine public.

En effet, les parcelles mentionnées dans le tableau ci-dessous, appartiennent au domaine privé communal et sont donc numérotées au cadastre. Or, ces parcelles, font partie de voies communales ouvertes à la circulation, et de ce fait, doivent être classées dans le domaine public de la commune.

Voies	N° parcelles
Impasse Yves Départ / Rue du Pont de Fer	D 745 ; D 747 ; D 851 et D 852
Chemin rural de Luzan	ZE 35 et ZH 7

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide le transfert des parcelles privées de la commune détaillées dans le tableau ci-dessus, dans son domaine public ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires au traitement de ce dossier.

DEL_2019_09_3

DÉPENSES A IMPUTER AU COMPTE 6232 : FÊTES ET CÉRÉMONIES

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- fixe la liste des dépenses qui pourront être imputées au compte 6232 « fêtes et cérémonies » dans la limite des crédits repris au budget communal.

DEL_2019_09_4

CDG 40 – ADHÉSION AU SERVICE REMPLACEMENT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- DECIDE d'autoriser Monsieur le Maire à signer, avec le CDG 40, la convention d'adhésion au service remplacement du CDG 40.

Pour ce dossier Madame Corinne HARALAMBON ne participe pas au vote.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **APPROUVE** la modification de compétences au 1^{er} janvier 2020 de la Communauté de Communes du Pays Grenadois dans les conditions suivantes :

« Article 3 : Compétences de la Communauté.

C. Compétences facultatives

[...]

6. Culture

- Mise en œuvre d'un programme communautaire culturel annuel.
- La communauté de communes est porteuse du projet départemental « Itinéraires », les communes conservent la compétence « lecture publique ».
- Participation financière aux communes ou associations du territoire pour l'organisation d'évènements culturels selon le règlement en vigueur.
- ~~Animation du Musée de la Course Landaise à Bascons.~~

Remplacé par

« Gestion et animation du centre d'interprétation de la Course Landaise.

La Communauté de Communes est compétente pour la création et l'extension du centre d'interprétation de la Course Landaise ».

Pour ce dossier Madame Corinne HARALAMBON ne participe pas au vote.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **APPROUVE** la modification de compétences au 1^{er} janvier 2020 de la Communauté de Communes du Pays Grenadois dans les conditions suivantes :

« Article 3 : Compétences de la Communauté.

C. Compétences facultatives

[...]

9. Ecole de Musique

- Création et gestion d'une école de musique communautaire avec les pôles de proximité de Grenade-sur-l'Adour, Castandet et Cazères-sur-l'Adour pour le développement de la pratique musicale, vocale et instrumentale

Ajout => *« La Communauté de Communes est compétente pour la création et l'extension d'une école de musique communautaire ».*

PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE A LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE DES AGENTS

Il est décidé de soumettre à l'avis du Comité Technique le projet de délibération suivant :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- 1 – de participer à compter du (date à fixer en fonction de la date de réunion du Comité Technique et du Conseil Municipal qui suivra), dans le cadre de la procédure dite de labellisation, à la couverture de prévoyance souscrite de manière individuelle et facultative par les agents ;
- 2 – de verser une participation mensuelle de 20 €uros (vingt euros) bruts à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une garantie prévoyance labellisée ;
- 3 – cette participation sera proratisée selon le temps de travail de l'agent.

DEL_2019_09_7 **DECISION MODIFICATIVE**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, ADOPTE la décision modificative détaillée ci-dessous :

INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
21571 (21) : Matériel roulant	-3 500,00		
2158 (21) : Autres installations, matériels et outillages	1 000,00		
2183 (21) : Matériel de bureau et matériel informatique	2 500,00		
	0,00		
FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
6574 (65) : Subvention fonctt aux ass° et autres ...	1 600,00		
65888 (65) : Autres	-1 600,00		
	0,00		
Total Dépenses	0,00	Total Recettes	

DEL_2019_09_8 **SUBVENTIONS**

Monsieur le Maire fait part des demandes de subventions suivantes et demande à l'assemblée de se prononcer :

Association / organisme	Votants	Résultat du vote	Montant attribué
ASC – Association Sportive Cazérienne	12	12 pour	1 400 €
Association Gymnastique de Le Vignau	12	12 pour	200 €

DIVERS / INFORMATIONS

- Monsieur Éric ZAMPROGNA, Adjoint, informe sur les travaux et dossiers en cours :
 - Les combles de l'ancien presbytère doivent être isolés : devis de 1 658,99 euros TTC, pour la fourniture et la pose de laine « minéral soufflé » : accepté à l'unanimité ;
 - Une des débroussailleuses doit être remplacée : devis de 787,50 euros : accepté à l'unanimité ;
 - Le lave-vaisselle de la cuisine de la salle des fêtes montre des signes de faiblesse. Accord unanime pour procéder à son remplacement (les crédits ont été prévus au budget primitif).
- Enquête publique portant sur le plan local d'urbanisme intercommunal tenant lieu de Programme Local de l'Habitat, sur la révision du zonage d'assainissement du Pays Grenadois et du zonage pluvial de Grenade, et sur la modification du périmètre délimité des abords des monuments historiques sur Bascons, Grenade et Larrivière.
Monsieur le Maire informe que cette enquête publique aura lieu du 14 octobre au 15 novembre 2019. Il précise que 2 permanences seront organisées par le commissaire enquêteur à la mairie de Cazères-sur-l'Adour : les 15 octobre et 14 novembre 2019, de 9h à 12h.
- Lotissement des Paloumayres : le marché a été publié. L'ouverture des plis est programmée au 8 octobre 2019, à 14h.

Monsieur le Maire informe que la solution retenue depuis le départ pour l'évacuation des eaux pluviales n'est plus réalisable. Des frais supplémentaires seront certainement à prévoir pour la mise en place d'une option alternative.

- GAÏA (gravière) : obtention de l'autorisation d'extraire à Bordecarrère.
- Elections municipales de 2020 : elles auront lieu les dimanches 15 et 22 mars.
- Église : les travaux sont lancés. L'église est fermée au public. Durée prévue : 6 mois (9 mois maximum).
- Monsieur le Maire donne lecture d'un mail adressé à la mairie dans lequel des voyageurs remercient la commune pour la tenue des toilettes publiques qu'ils trouvent toujours propres à chaque passage.
- Bureau de Poste : il fermera le 4 octobre 2019. La Poste Relais ouvrira dès le 7 octobre à l'Alimentation – Tabac – Presse.
Monsieur le Maire fait part de la pétition lancée contre la fermeture du bureau de poste et de l'entretien qu'il a eu dans la matinée avec 3 cazèriens à ce sujet.
- Enquête publique unique préalable à la DIG et comportant une demande d'autorisation environnementale PPG Adour et affluents : Programme pluriannuel de gestion des cours d'eau du bassin versant « Adour et affluents » pour les départements des Landes, du Gers et des Pyrénées-Atlantiques - Demandeur : Syndicat du Moyen Adour Landais (SIMAL). Cette enquête publique aura lieu du 7 octobre au 7 novembre 2019 – Séance en mairie de Cazères le 25 octobre 2019 de 9h à 12h.
- Manifestations à venir : Les Virades de l'Espoir : dimanche 29 septembre / Courir pour la Vie, Courir pour Curie, le samedi 5 octobre.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à vingt-deux heures quarante minutes.

Fait à Cazères-sur-l'Adour, le 27 septembre 2019.

Le Maire,
Francis DESBLANCS